

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1er janvier 2026

Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS	2026 TTC
1 - ESPACE CULTUREL "BELLE ARRIVEE" : demie salle non possible à la location en période hivernale	
1-1 Pour une manifestation sans entrées payantes d'association de Nueil-les-Aubiers, une fois par an seulement	
- Période estivale	148,20 €
- Période hivernale	363,50 €
- A partir de la deuxième utilisation : application du tarif 1-2	
1-2 Pour une réception des familles liée à un décès	148,20 €
1-3 Pour une manifestation d'association avec entrées payantes ou réunion d'entreprise	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	481,50 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	697,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	1 224,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	1 439,50 €
Location du jour suivant sans nettoyage intermédiaire	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	172,80 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	388,20 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	374,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	589,50 €
1-4 Pour un loto, concours de belote ou assimilé, soirée familiale	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période estivale	313,80 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers période hivernale	529,30 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	665,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	880,50 €
1-5 Pour un mariage jours J et J-1	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période estivale	620,70 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période hivernale	836,50 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	1 346,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	1 562,00 €
Pour une location le jour suivant sans nettoyage intermédiaire	
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période estivale	172,80 €
- Locataire de Nueil-Les-Aubiers (un des mariés ou parents d'un des mariés) période hivernale	388,20 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période estivale	374,00 €
- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers période hivernale	589,50 €
1-6 Pour un réveillon ouvert au public (du 31 décembre)	
- Organisateur associatif de Nueil-Les-Aubiers	GRATUIT
- Organisateur extérieur à Nueil-Les-Aubiers	3 065,00 €
1-7 Pour organisation de manifestations dites "à risques" (type "disco", concerts rock ou assimilés)	
- Organisateur d'une structure professionnelle privée à but lucratif	2 782,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif de Nueil-les-Aubiers avec engagement de ne pas proposer d'alcool ou boissons alcoolisées aux participants	317,40 €
- Organisateur associatif à but non lucratif extérieur à Nueil-les-Aubiers avec engagement de ne pas proposer d'alcool ou boissons alcoolisées aux participants	1 342,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif de Nueil-les-Aubiers proposant des boissons alcoolisées aux participants	956,00 €
- Organisateur associatif à but non lucratif extérieur à Nueil-les-Aubiers proposant des boissons alcoolisées aux participants	2 040,00 €
1-8 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.	600 € net de TVA
1-9 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.	prix égal au montant de la location TTC
1-10 Arrhes dans la limite du prix de la location	240,00 €
1-11 En cas de rangement et/ou de nettoyage insuffisant (tables, chaises, vaisselle, sanitaires,...)	

il sera facturé un supplément par heure de travail réalisée	26,30 € NET DE TVA
1-12 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 1-14 ci-après	
Si le coût calculé est inférieur à 10 €	gratuit
Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n° 1-14 ci-après	voir tarif 1-14
1-13 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :	26,30 € NET DE TVA
1-14 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue	TTC
- Assiette plate D240	5,40 €
- Assiette plate D200	4,92 €
- Tasse	2,88 €
- Soucoupe	2,76 €
- Couteau de table	3,84 €
- Fourchette de table	2,04 €
- Cuillère de table	2,04 €
- Cuillère à café	1,20 €
- Couteau à poisson	2,28 €
- Fourchette à poisson	2,28 €
- Verre Amélia 19 cl	2,04 €
- Verre Amélia 16 cl	2,04 €
- Verre Gigogne	0,60 €
- Flûte	1,92 €
- Verre à orangeade	1,20 €
- Broc à eau	2,88 €
- Carafe	2,16 €
- Saladier	3,84 €
- Plat inox	8,64 €
- Corbeille inox	6,24 €
- Saucière	15,00 €
- Plateau	6,12 €
- Petite louche	4,56 €
- Grande louche	6,12 €